

AUDIO-CONFERENCE du 27 mars

Une conférence téléphonique réunissant les organisations syndicales a été organisée par la Direction vendredi 27 mars à 15h30.

Au cours de cette réunion, la Direction nous a présenté un point sur la situation des services après un peu moins de deux semaines de confinement. Elle a ensuite répondu aux questions des uns et des autres. La réunion à distance a été ouverte par Gérard Perrin et animée par Bruno Montmureau, avec l'apport technique de Dominique Brunaud pour la partie relative aux RH.

- Plan de Continuité d'Activité :

Le dispositif est en place. Il permet de définir les missions prioritaires et le nombre d'agents nécessaires pour les assurer. Ce plan concerne potentiellement 236 agents affectés sur ces missions dites prioritaires :

- la dépense de l'Etat et du secteur local : le CGF (centre de gestion financière, issu de la fusion du CSP et du SFACT) est en première ligne pour l'Etat et mobilise un tiers de ses agents par roulement. Pour le secteur local, les trésoreries sont fortement mobilisées avec l'assistance de la division SPL qui travaille sur l'apurement des bannettes Hélios et les flux de prises en charge.
- l'encaissement des recettes courantes, uniquement en phase amiable, les poursuites étant suspendues ;
- le soutien aux entreprises (les SIE sont mobilisés sur des renseignements ou des remboursements de crédit TVA). ;
- la comptabilité, en Direction comme dans les sites extérieurs.

Sur les 246 agents concernés par le plan, tous ne sont pas présents au même moment. 135 agents étaient présents le jeudi 26 mars sur les différents sites et 145 agents le vendredi 27, soit un peu plus de la moitié des agents concernés, ce qui nous semble encore trop. Toutefois, il est vraisemblable que l'activité des services, comme celle de la France entière, va diminuer dans les jours qui viennent et que cela permettra aux services d'adapter à la baisse le nombre d'agents présents sur sites.

La Direction nous a semblé vouloir faire preuve de vigilance. Elle laisse une grande marge d'appréciation aux chefs de service (ça, c'est assez nouveau !), mais intervient lorsqu'elle perçoit un problème d'appréciation dans l'application des consignes. Elle affirme vouloir appliquer les consignes de la DG et mobiliser sur sites le moins d'agents possible.

Il nous a été demandé de ne pas hésiter à faire remonter des problèmes auprès de la Direction. Donc à vos claviers ou à vos téléphones pour nous contacter si vous constatez qu'un service est anormalement rempli en cette période de confinement.

Les agents non concernés par le plan de continuité :

- 342 agents sont en ASA COVID19 (ils étaient 357 le 26 mars). Il s'agit de collègues ayant une santé fragile, une obligation de garde d'enfant(s), ou affectés sur des missions non prioritaires et n'étant pas télétravailleurs.
- 67 agents sont en situation de télétravail (ils étaient 69 le 26 mars), avec des situations parfois complexes à gérer lorsque le télétravail s'accompagne d'une garde d'enfant(s).

L'accueil :

La Direction rappelle que, hormis les trésoreries hospitalières, la réception des usagers est limitée à l'accueil sur rendez-vous et uniquement lorsque celui-ci est indispensable. Les prochaines échéances vont être tendues, notamment début avril dans les sites concernés par le paiement au guichet des bons de secours. Des consignes vont être diffusées aux chefs de service, mais la Direction s'attend à des problèmes. Rappelons aussi que la DG n'envisage pas de reporter la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu.

L'épidémie dans nos services :

=> cas avérés :

- un agent de la trésorerie de Poitiers (TPM) a été testé positif au COVID19 et se trouve confiné à son domicile depuis le 17 mars. La Direction a déploré n'avoir été informée que le 26 mars. Elle va diffuser une fiche pratique sur la conduite à tenir en pareil cas. La remontée d'information rapide est primordiale pour le bien de tout le monde.

=> cas suspects :

- un collègue de la Pairie Départementale, de retour de voyage à l'étranger, est resté confiné chez lui mais son retour est prévu dans son bureau sous conditions (porter un masque, bureau isolé).

- un collègue de la trésorerie de Vouillé est en arrêt de travail depuis lundi dans l'attente du résultat du test.

Par ailleurs, 13 collègues se sont signalés comme ayant été en contact avec une personne testée positive ou présentant des symptômes pouvant laisser penser à une infection par le virus. Ces collègues entrent dans la catégorie des "personnes contact".

Les moyens de lutte (en dehors du confinement) :

- un stock de 200 masques, a priori périmés, a été proposé au CHU qui n'en a pas voulu. La DG a passé un marché public national avec une livraison prévue la semaine prochaine. Lorsqu'ils auront été réceptionnés, les masques seront attribués prioritairement aux agents d'accueil.

- tout le stock de flacons de gel hydroalcoolique a été distribué. Des commandes complémentaires sont en cours pour une livraison début avril, mais c'est très hypothétique.

La Direction a fait passer le message suivant : les agents qui auraient la possibilité d'acheter du gel en quantité plus importante que pour leur seul usage personnel, pourront le mettre à disposition des collègues et se faire rembourser par l'administration.

- tous le stock de gants a été distribué aux collègues de la TPEH qui continuent à assurer un accueil physique des usagers.

- une commande de plaques en plexiglas (pour la protection des guichets) est en cours au niveau national. La Direction va tenter d'en obtenir, mais elle a peu d'espoir, dans la mesure où ces protections sont destinées prioritairement aux postes hospitaliers et que notre TPEH n'en a pas besoin puisque son guichet est déjà protégé.

- un rappel a été effectué auprès de l'entreprise ONET sur les travaux de nettoyage indispensables à réaliser en cette période d'épidémie.

Moyens en matériel :

Tous nos besoins en micro-ordinateurs portables ont été couverts et les stocks nationaux ont été écoulés. Mais la situation est évolutive, notamment en raison des problèmes de santé qui peuvent subvenir chez les agents actuellement dotés de ce matériel. Nous disposons de quelques marges de réaffectation de micros (notamment ceux prévus pour les points d'accueil et aussi des micros non utilisés dans certains services, par exemple au PCE, pour des missions de contrôles sur place actuellement suspendues).

- Webmail : les habilitations ont été suspendues par la DG et ne reprendront pas avant un bon moment, peut-être même pas avant la fin du confinement. 300 agents sur les 500 qui le nécessitaient ont été habilités dans le département. Les autres doivent se débrouiller pour rester en contact avec leur service.

D'une façon générale, dans cette période très compliquée, la Direction compte sur les agents pour garder le contact avec leurs collègues, notamment ceux qui se retrouveraient isolés chez eux.

Ressources humaines :

Comme dans les autres secteurs, beaucoup d'échéances sont suspendues : mutations, affectations, concours, formations,... Pour le moment, la DG est dans le flou et n'a pas diffusé de nouveau calendrier.

- les ASA COVID19 avaient été accordées jusqu'à la fin du confinement. Elles courent donc jusqu'à mardi prochain (31 mars). Les agents et leurs chefs de service doivent se coordonner pour saisir et valider ces absences particulières dans SIRHIUS pour la nouvelle période de confinement qui vient de s'ouvrir (jusqu'au mercredi 15 avril). Le service RH pointe quotidiennement la situation des

effectifs et prendra la main en cas de régularisation à effectuer.

Une subtilité nous a été rappelée : les agents peuvent être télétravailleurs mais en ASA quand même s'ils ne font pas partie des agents du plan de continuité d'activité et qu'ils n'ont donc temporairement plus de mission.

- la paye de mars est bouclée et va être versée dans les conditions habituelles. Celle d'avril sera calquée sur la paye de mars. Les cas particuliers (événements affectant la liquidation de la paye) seront régularisés au plus tôt sur la paye de mai.

Concernant les congés et avant même que nous ayons pu poser la question, le Directeur a abordé la question en la reliant aux ordonnances gouvernementales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Jamais à court d'imagination lorsqu'il s'agit de faire reculer les droits sociaux, le gouvernement a décidé de permettre aux employeurs de contraindre leurs salariés à poser des jours de congés, d'ARTT ou de compte épargne temps pendant le confinement, c'est-à-dire pendant une période au cours de laquelle on a l'obligation de rester chez soi. Nos camarades du syndicat national ont interpellé le Directeur Général sur les pratiques de certaines directions locales qui ont décidé, de façon autoritaire, de transformer dès maintenant certaines autorisations spéciales d'absence "COVID19" en congés ou ARTT, amputant ainsi le nombre de jours de repos des agents concernés. Le DDFIP de la Vienne est resté prudent sur ce sujet. Il ne prendra pas d'initiative locale mais il a confirmé qu'un texte était en préparation au niveau national et que nous serions bientôt fixés. D'après nos informations, il s'agit d'un texte en préparation au niveau de la fonction publique toute entière et non d'un texte spécifique aux Finances...mais cela ne nous rassure en aucune façon.

Concernant le travail des services du courrier, nous avons proposé d'instaurer une procédure décalant l'ouverture du courrier 24 heures après sa réception. Cette procédure, mise en oeuvre dans certains départements, laisserait un délai suffisant pour faire disparaître le virus des surfaces papier et cartonnées sur lesquelles il peut subsister pendant un temps plus ou moins long.

Concernant les services de publicité foncière, la DGFIP a décidé que certaines missions confiées aux SPF devaient revenir dans le champ des missions prioritaires. Par conséquent, les SPF doivent s'organiser pour assurer ces missions soudainement devenues essentielles.

Enfin, la Direction a terminé cette conférence téléphonique en nous rappelant les consignes à observer, comme les gestes barrière, et aussi de ne pas venir au bureau si on est censé être chez soi. La Direction déplore en effet que certains agents en ASA, non concernés par les missions prioritaires, se présentent quand même au bureau. En clair, ça part souvent d'une bonne intention, mais, en cette période troublée, il est mal vu de vouloir travailler si on n'y est pas formellement invité.